La typographie française

Naissance de la typographie française

Au sens propre, la typographie naît en Allemagne dans les années 1450 – 1454 avec l'invention par Gutenberg de la « composition de textes à partir de caractères fondus en alliage métallique, mobiles et réutilisables » ainsi que de la presse à imprimer. (Perrousseaux, 2002). Par la suite, la typographie vient à désigner l'emploi de ces caractères quant à leur création, leur choix et à leur disposition au sein de pages réelles ou virtuelles, pour finir par coïncider avec le concept contemporain de *mise en page par ordinateur* : PAO.

Très vite, à partir de 1460, des ateliers de typographie et d'imprimerie essaiment en Europe. On peut ainsi citer Strasbourg (1460), Subiaco près de Rome (1464), Venise (1469), Nuremberg et Paris (1470), Lyon (1473), Toulouse (1475), etc. Au départ, c'était principalement le latin qui était imprimé partout : « langue universelle » de l'Europe, elle sera encore utilisée longtemps par les lettrés, les humanistes, les savants. Mais peu à peu les langues vernaculaires prirent de l'importance jusqu'à supplanter le latin, autant pour la littérature que pour les actes officiels, puis pour les journaux naissants. Ceci amena les imprimeurs à s'adapter aux langues locales et à prendre en compte leurs particularités. Ainsi, pendant cette période européenne que les historiens nomment la « Renaissance », très lentement, on assiste à l'apparition des codes typographiques nationaux, plus ou moins formalisés, qui vont aussi adapter leurs lecteurs à leurs solutions typographiques particulières.

En France, déjà en 1532, Rabelais publie son Pantagruel en français et François 1er promulgue en 1539, le français comme langue officielle, par l'édit de Villers-Cotterêts. En 1540 parut « La ponctuation de la langue française » par Étienne Dolet. En 1544, Claude Garamont typographe de François 1er, créa le Garamond, en romain. Mais Du Bellay, dans sa *Défense et illustration de la langue française* (1549) peut encore écrire, parlant du français « On le réserve aux petits genres frivoles, ballades, rondeaux, et autres épiceries […] S'agit-il d'exprimer de grandes idées, on use du latin ».

Cependant, Montaigne, publie en français ses *Essais* livre I & II en 1580. Mais lorsque, à son tour, Descartes publie, toujours en français, son *Discours de la méthode* en 1637, pour que « les femmes mêmes pussent entendre quelque chose » (Descartes, lettre datée du 22 février 1638) le latin continue d'être employé par les lettrés !

On voit bien qu'il fallut beaucoup de temps pour que le français soit pleinement accepté – en France même – comme véhicule privilégié des lettres et des sciences. Et les imprimeurs typographes français ne se mirent à imprimer des textes dans leur langue que peu à peu, en parallèle avec le latin, toujours usité, surtout à l'université. Mais on peut dater de toutes ces années, la naissance progressive puis le développement de ce qui devint le « code typographique du français », ou *règle du jeu pour son écriture*. Celui-ci sera enfin formalisé et défendu publiquement par l'Imprimerie Royale, créée en 1640 par Louis XIII et rebaptisée « Imprimerie nationale » en 1792. Par la suite, cette institution changera de nom plusieurs fois, au gré des variations de régime…

Ces règles ont su co-évoluer avec la langue et constituent de nos jours un corpus vivant, défendu par l'Imprimerie nationale et l'Académie française. L'ouvrage de base est le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*. Imprimerie nationale. Éditions de l'Imprimerie nationale, Paris, 1990.

Cette typographie française est bien connue et respectée des professionnels de l'édition française, qui l'appliquent jusqu'à nos jours. Il suffit de scruter les livres produits par nos grandes maisons d'édition (Actes Sud, Belin, Christian Bourgois, Classiques Garnier, Eyrolles, Flammarion, Gallimard, Grasset, Hachette, Larousse, etc.) pour le constater.

Mais depuis l'avènement du PC et des traitements de texte, nous sommes tous devenus des typographes, sans jamais avoir appris la typographie du français. Il faut aussi constater qu'il en est de même pour beaucoup d'acteurs des médias contemporains. Aussi, dans beaucoup de cas, nous recopions les solutions présentées par nos collègues ou par ces médias et, sans le savoir, nous ne faisons que reproduire et répandre des erreurs et des fautes typographiques, par méconnaissance complète de ce qui est requis par notre tradition.

D'autre part, l'internationalisation de la science et l'utilisation quasi exclusive de l'anglais pour les publications, a incité nos étudiants à publier leurs propres travaux dans cette langue. Leur souci de bien écrire en anglais, les amène à connaître la typographie de l'anglais beaucoup plus que celle de leur propre langue. D'où, par mimétisme, l'application au français des solutions typographiques anglo-saxonnes ! Or celles-ci prennent très souvent le contre-pied des préconisations du français.

Ceci a incité plusieurs universitaires à éditer ou à mettre en ligne des manuels de typographie française, pour que la rédaction des thèses, des mémoires et des articles en français, respecte notre patrimoine typographique. Le chef de file de ce mouvement est ANDRE Jacques, 2020. *Petites leçons de typographie*. IRISA. Éditions du Jobet. Disponible sur <https://jacques-andre.fr/faqtypo/lessons.pdf>.

Dans le même esprit, Louis Guery et ses co-auteurs, observateurs des pratiques des journalistes, ont écrit *un Abrégé du code typographique à l'usage de la presse* : 9e édition en avril 2019.

Enfin, ce qui a incité Yves Perrousseaux à publier ses nombreux livres sur la typographie du français, c'est son constat de l'immense besoin de savoir « comment s'y prendre », chez tous ceux qui, maitrisant l'informatique, avaient reçu mission de communiquer, d'où leur désarroi… On lui doit notamment : « *Mise en page et impression* (2001), *Manuel de typographie française élémentaire* (2002) », suivis de « *Règles de l'écriture typographique du français* (10e édition posthume 2020) ».

Il est donc pertinent, pour tous ceux qui ont à écrire des textes de toute nature, en français, de prêter un peu d'attention à ce code typographique, véritable patrimoine national, garant de la bonne impression de notre langue. L'acquisition de ce savoir-faire et le respect de cette tradition ne peut que bénéficier aux lecteurs, car le but ultime du code typographique est bien de s'effacer, tout en augmentant la lisibilité d'un texte et sa compréhension.

Abrégé de typographie française

Nous allons vous présenter brièvement, *en vrac*, quelles sont les préconisations de la typographie française, correspondant aux erreurs le plus souvent constatées.

- L'écriture correcte des abréviations des nombres ordinaux est 1er, 1ers, 1res, 2e, 2es, 3e, 4e, etc. *et pas les diverses formes, si souvent rencontrées* : 1ier, 1iers, 1ières, 2ième ou 2me, 2ème, etc. Ces mêmes abréviations seront utilisées avec les chiffres romains, grandes ou petites capitales, tels que XXe siècle. On compose ainsi en chiffres romains, petites capitales, les numéros des siècles, tandis que les chiffres romains grandes capitales sont réservés aux nombres suivant le nom des souverains, aux numéros des conciles, congrès, olympiades et salons, ainsi qu'aux numéros des tomes, livres, volumes, titres, parties, actes, chants, psaumes, appendices, planches, documents et fascicules, *à l'exception de premier et première qui ne se composent qu'en toutes lettres.*
- On doit mettre les accents sur les capitales, tout comme sur les bas de casse, et ceci depuis le XVIe siècle ! En effet, en français, les accents ont pleine valeur orthographique et déterminent la prononciation et le sens. C'est ainsi que l'on peut différencier TUE de TUÉ, MODÈLE de MODELÉ, etc. L'hésitation vient de la fin du XIXe, lorsque les contraintes techniques des machines composeuses, puis des machines à écrire des secrétariats, ne permettaient plus l'insertion de

nos accents sur les capitales. Il avait fallu s'habituer un temps à cette absence d'accentuation, *souvent présentée à tort comme conforme aux règles* !

À ce propos, il convient d'éclaircir la différence entre une capitale et une majuscule : un caractère en capitale correspond au plus grand format offert par une police donnée, tandis qu'un caractère en « bas de casse » ou « minuscule » désigne le plus petit format de cette même police. Capitale et bas de casse sont de purs concepts typographiques, uniquement relatifs à la « casse », c'est-à-dire à la taille. En revanche, on désigne par majuscule la première lettre d'une phrase ou d'un nom propre *qui doit être en capitale* ; ainsi si toute majuscule est écrite en capitale, la réciproque n'est pas vraie. Dans le mot IDENTITÉ il n'y a à proprement parler qu'une seule majuscule, mais huit capitales et la capitale accentuée n'est pas une majuscule.

- L'emploi des majuscules est une difficulté majeure de notre code typographique. Deux principes doivent guider cet emploi : il faut les employer avec parcimonie, et leur finalité n'est pas d'honorer !
  Une majuscule est requise pour le premier mot en début de phrase, en début de citation ou de vers, pour les titres d'ouvrages, de journaux et périodiques, pour les œuvres d'art, les noms propres et patronymes, surnoms, pour les noms de peuples, d'habitants de pays ou de villes, pour les points cardinaux utilisés pour désigner des régions (habiter dans le Sud), pour les initiales d'une entreprise, d'une marque ou d'une fonction (PAO). Les noms des voies, rues, lieux-dits et monuments publics bénéficieront d'une capitale initiale. Une capitale sera aussi requise dans les sciences naturelles pour les noms d'embranchements, classes, ordres, familles, et genres. Les binômes d'espèces en latin se mettront en italique avec une majuscule au premier mot.
  En revanche, on ne mettra pas de majuscule à tout ce qui n'est pas unique : facultés, universités, mairies, tribunaux, académies, conseils généraux, préfectures, maires ou juges ne sont ainsi que des noms communs ! *Seuls les organismes uniques* pourront bénéficier d'une majuscule comme l'Académie française, par exemple. Pas de majuscule aux points cardinaux lorsqu'ils désignent une direction, pas de majuscule, non plus, aux jours de la semaine et aux mois.

- Qu'il s'agisse d'un titre ou d'un texte continu, il ne faut pas mettre de majuscule après un deux points introduisant une énumération, une explication, sauf s'il s'agit d'un nom propre. Ainsi on ne doit pas écrire « Deuxième cahier : La panthère » mais « Deuxième cahier : la panthère ».

- Une même phrase ne doit pas contenir plus d'un seul deux points.

- Le point et la virgule sont accolés au mot qui les précède, mais suivis d'une espace. En typographie, espace est féminin car ce mot désignait initialement le bloc de plomb que l'on devait insérer entre les mots pour obtenir un espace. En typographie française, il y a plusieurs sortes d'espaces suivant leur situation et leur fonction, mais cette distinction ne sera pas abordée ici.
- Les signes de ponctuation doubles tels que les deux points, le point-virgule, le point d'exclamation et le point d'interrogation, ne doivent jamais être accolés au mot qui les précède, mais séparés de lui par une espace. Ils seront également suivis d'une espace.
- Les guillemets, inventés par un imprimeur nommé Guillaume au XVII^{e} siècle, sont en français les doubles chevrons horizontaux, avec un ouvrant et un fermant : « – ». Il faut remarquer que, tout comme les ponctuations doubles, ils ne sont jamais collés au mot qui les précède, ni aux mots qu'ils encadrent, ni aux mots qui les suivent.
- Notons que le point final, le point d'exclamation ou le point d'interrogation doivent se mettre, soit à l'intérieur des guillemets s'ils font partie de la phrase citée, soit à l'extérieur, mais ne doivent jamais se trouver à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. Il faut choisir l'une ou l'autre position c'est-à-dire écrire soit : « Voici une phrase quelconque. » soit « Voici une phrase quelconque ».
- Pour les chiffres, la séparation des mille n'est, en français, que l'espace et pas le point ou la virgule : on écrit ainsi 20 000 et 40 000,65.

Pour obtenir davantage de précisions et de règles, mais aussi pour connaître la bibliographie proposée, vous pouvez consulter notre « Petit mémento de typographie française », écrit à l'intention de nos auteurs mais utile pour tous ceux qui souhaitent maitriser ce patrimoine national. À cet effet, vous trouverez d'autres articles sur ce sujet dans la section « Publications/Pour les auteurs » de notre site : https://s2hnh.org.

GMD – SHHNH